

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 19 DECEMBRE 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 3
Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BEILLA-PANTEL Emilie, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PARENT Philippe, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine, GOEURY Béatrice à BEILLA-PANTEL Emilie, RODIER Sylvain à BRUNET Jean-Marie.

Absent : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7.2 - OBJET : MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DE LA ROUGET ET DU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter la Safer Occitanie pour des avenants aux baux SAFER de Monsieur Jean-Claude Denis et de Monsieur Jérémie Pic.

Ces baux consentis pour une durée de six années allant du 1er mars 2020 au 28 février 2026, doivent être modifiés à la suite du courrier de Monsieur Didier Dupeyron, lequel a indiqué qu'il fera valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2025.

En conséquence, le lot exploité par Monsieur Dupeyron sera réparti entre les deux exploitants susnommés.

Les autres conditions des baux restent inchangées.

1^{ère} PARTIE : Avenant aux baux

Avenant lot Mr Denis Jean Claude

Commune	Référence	div	Surface	Voie ou lieu-dit	Nat. Cad
LAJO (48)	B 0705	en partie	05 ha 29 a 73 ca	LA VEDRINE	Pâtures ou Pâturages
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 0179		00 ha 19 a 00 ca	LE ROUGET	Terre
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 0180		00 ha 04 a 70 ca	LE ROUGET	Prés
TOTAL			05 ha 53 a 43 ca		

Avenant lot Mr PIC Jérémie

Commune	Référence	div	Surface	Voie ou lieu-dit	Nat. Cad
LAJO (48)	B 0705	en partie	05 ha 29 a 73 ca	LA VEDRINE	Pâtures ou Pâturages
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 0203		02 ha 40 a 00 ca	LE ROUGET	Pâtures ou Pâturages
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 0233		00 ha 02 a 30 ca	LA COUOSTO	Pâtures ou Pâturages
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 0236		00 ha 19 a 50 ca	LA COUOSTO	Pâtures ou Pâturages
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 0237		00 ha 34 a 80 ca	LA COUOSTO	Futaies résineuses
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 0240		00 ha 98 a 00 ca	LA COUOSTO	Futaies résineuses
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (48)	E 1972		01 ha 34 a 12 ca	LA COUOSTO	Pâtures ou Pâturages
TOTAL			10 ha 58 a 45 ca		

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces avenants, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Le Maire,

Samuel SOULIER

